



www.angers.fr

DOSSIER DE PRESSE

Aménagements dans les cimetières



> Contact presse

Corine BUSSON-BENHAMMOU

Responsable des relations presse – Ville d'Angers/Angers Loire Métropole

02 41 05 40 33 – 06 12 52 64 98

corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Conférence de presse du 30 octobre 2012

La Ville d'Angers place les familles au centre de ses réflexions afin de toujours mieux les accompagner dans leur démarche de deuil, et développe des actions en lien avec les évolutions et attentes de notre société.

Les cimetières, espaces particuliers, s'organisent et se construisent autour de trois axes que sont les sépultures, le végétal et le patrimoine. Cet équilibre répond ainsi à plusieurs fonctions auprès des familles endeuillées qui doivent y trouver un lieu de recueillement et rassemblement, de méditation et de promenade et de mémoire.

La Ville d'Angers dans cette optique met en place :

- un service d'accueil au sein des cimetières, permettant la réalisation de l'ensemble des démarches
- de nouveaux aménagements renforçant la qualité du service et la diversité de son offre funéraire
- un programme de préservation du patrimoine funéraire
- de nouveaux modes de gestion pour favoriser la biodiversité

Par ailleurs, la Ville d'Angers travaille chaque année à améliorer l'environnement paysager des cimetières pour créer les conditions propices à un recueillement serein pour chacun.

Sommaire

Aménager les cimetières pour les usagers

- > Poursuite des aménagements des jardins cinéraires paysagés p.4
- > Des bornes informatiques interactives pour localiser une sépulture p.4
- > Poursuite de la rénovation des voies p.4

Gérer les cimetières durablement

- > Des aménagements pour supprimer les traitements pesticides p.5
- > Développer les pratiques de tri sélectif des déchets p.7

Les principales données de l'activité funéraire

- > Données générales des cimetières p.7
- > Evolution des inhumations p.7

Informations pratiques pour les fêtes de la Toussaint p.8

Aménager les cimetières pour un meilleur accueil des usagers

L'aménagement des cimetières pour la Ville d'Angers est axé sur une amélioration en continu de l'accueil du public en matière de services et d'offre funéraire.

Poursuite des aménagements des jardins cinéraires paysagés

Pour accompagner le développement du cinéraire, 118 cavurnes ont été posées dans la continuité du carré 53 existant au cimetière de l'Est. Une cavurne est une petite case pouvant accueillir de 2 à 3 urnes suivant la taille des urnes cinéraires. Les urnes contiennent les cendres des défunts après crémation.



Des bornes informatiques interactives pour localiser une sépulture

Après un premier test au cimetière de Saint Léonard, une nouvelle borne vient d'être mise en place au cimetière de l'Est. Elle permet aux usagers d'accéder à la cartographie des cimetières et de localiser une concession ou un défunt.

Ainsi, même quand les accueils sont fermés, les usagers peuvent retrouver la sépulture sur laquelle ils souhaitent se recueillir.

D'octobre 2011 à fin septembre 2012, 730 personnes ont consultée la borne au cimetière de Saint Léonard (pour environ 2000 concessions).



Poursuite de la rénovation des voies

Un programme, sur plusieurs années, de rénovation et de paysagement des allées du cimetière de l'Est a été engagé en 2008 pour plus d'esthétique, de facilité d'accès et aussi d'entretien.

Les objectifs en sont:

- **Améliorer la qualité de service aux usagers par la réfection** des voies en mauvais état
- **Poursuivre l'amélioration en termes de sérénité, de sécurité et d'image du lieu en :**
 - développant des voies piétonnières
 - améliorant la présentation des voies en veillant à ne pas avoir que des surfaces en enrobé sombres, d'aspect routier (leur garder un aspect de « chemin ») : utilisation de stabilisés renforcés
 - donnant une plus grande part à la nature
 - améliorant l'intégration paysagère des bacs à déchets

En 2012, 1070 m² d'allées en enrobé ont été réalisées.

Depuis 2008, 6 470 m² de voie enrobée pour une circulation des camions, 3 400 m² de voie en stabilisé renforcé pour la circulation des véhicules légers, 787 m² de voies piétonnières en stabilisé et 1 610 m² voies piétonnières enherbées.



Gérer les cimetières durablement

La gestion des cimetières d'Angers est résolument tournée vers le développement durable. Les nouvelles pratiques de travail prennent en compte la préservation de l'environnement et le recyclage des matériaux.

Des aménagements conséquents pour supprimer progressivement les traitements pesticides contre les herbes spontanées

Depuis les années 70, l'entretien des cimetières faisait appel à un usage massif des produits phytosanitaires, essentiellement des désherbants. Les traitements s'étalaient de janvier à juin pour empêcher la germination des graines et aussi détruire les herbes indésirables qui ont malgré tout poussées.

Ces traitements sont nocifs pour les usagers et le personnel. En conséquence, la réglementation s'est durcie et impose d'empêcher l'accessibilité des espaces traités pendant 6 à 48 heures suivant la nature du produit utilisé. Il devient donc **une nécessité de santé publique de ne plus les utiliser.**

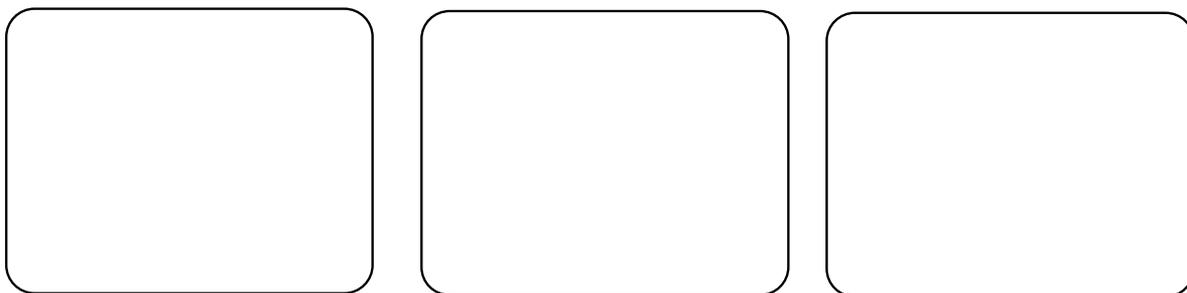
Aussi, la ville d'Angers comme sur l'ensemble de son territoire (parcs, jardins, trottoirs, terrains de sports) s'est engagée à baisser progressivement les traitements phytosanitaires avec pour objectif de ne plus en utiliser à terme. Les nouveaux espaces tels que l'extension des aménagements cinéraires dans le carré 53 du cimetière de l'Est en 2012, sont conçus pour permettre un entretien sans traitement phytosanitaire, car le développement des herbes spontanées est limité (espaces enherbés, paillage des massifs...).

Cet engagement, à progressivement ne plus recourir à des produits chimiques de synthèse pour éliminer les « herbes indésirables », permet aussi de **préserver la biodiversité**. Nos cimetières en milieu urbain sont des sites remarquables où la faune naturelle trouve refuge et nourriture. La LPO (la ligue de protection des oiseaux) a répertorié de 2008 à 2011, 22 espèces d'oiseaux différentes sur le cimetière de l'Est et une espèce de mammifère protégé (Ecreuil roux) (diagnostic septembre 2011).

Si l'intérêt pour des espaces paysagés est bien réel, il n'en demeure pas moins que la flore spontanée reste synonyme de mauvais entretien, d'abandon et d'irrespect pour les défunts dès qu'elle dépasse la hauteur des monuments. Ce sont dans les parties anciennes des cimetières où les espaces inter-tombes ne permettent pas d'intervention mécanique, que la situation est plus difficilement maîtrisable. Devant la baisse d'efficacité de certains produits et surtout la résistance développée par certaines espèces de plantes, les cimetières ont connu ces dernières années, sur certains carrés des débordements en lien avec les conditions climatiques. Le printemps et une grande partie de l'été 2012 ont été particulièrement favorables à la pousse des herbes.

Si la Ville d'Angers a opté pour des méthodes respectueuses de la santé de tous et de l'environnement ce n'est pas par souci d'économie. Des renforts importants en main d'œuvre issue de l'insertion notamment ont été alloués. En parallèle, la ville s'est surtout engagée dans une transformation progressive des espaces libres. Avec l'enherbement des allées à l'intérieur des carrés, les bords de carrés ou la totalité de certains carrés suivant les possibilités techniques.

Les petits espaces tels que les angles de carrés, sont plantés de vivaces (graminées, sauges, sédum...) et de petits arbustes. Enfin, des tests de plantation de couvre sols « carpepe » (Frankenia, thym serpolet, sedum) sont en cours pour coloniser tous les espaces interstitiels entre les monuments. Ces couvre sols sont traçants (faibles hauteurs), résistants à la sécheresse et au piétinement.



Les travaux ainsi réalisés en 2012 sont :

Cimetière de l'Est :

- Enherbement des bords des carrés de 1 à 8 et 32, 44
- Enherbement total des carrés 9, 48
- Plantation de petits massifs de vivaces sur les angles ou bord des carré 70 et 66

Cimetière de l'Ouest :

- enherbement total carré 4

Cimetière de Saint Léonard :

- Enherbement total carrés 1 à 5

Développer les pratiques de tri sélectif des déchets

Le tri des déchets produits par les usagers se développe sur l'ensemble des trois cimetières avec la mise en place de consignes de tri sur les abris poubelles : d'un côté tous les pots plastiques vides et de l'autre le reste (gravats, fleurs artificielles, bouquets fanés...). De même, les déchets minéraux, issus des reprises de concessions (anciennes pierres tombales, ciment et béton anciens caveaux) sont concassés pour être utilisés en voirie.

Les principales données de l'activité funéraire

Données générales des cimetières

Il existe 3 cimetières sur Angers : les cimetières de l'Est (13.4 ha), de l'Ouest (8.6 ha), Saint-Léonard (2 ha). Total : 24 ha soit 34 569 emplacements.

2 accueils du public : cimetière de l'Est (qui procède également au traitement des dossiers pour Saint-Léonard) et cimetière de l'Ouest.

28 agents permanents pour assurer l'accueil, le suivi administratif (information du public, gestion des concessions funéraires, constitution des dossiers d'opérations funéraires, coordination des différents corps professionnels), les opérations de fossoyage et l'entretien des cimetières.

1 387 courriers et titres de concessions édités en 2011.

Evolution des inhumations : une part croissante des inhumations d'urnes cinéraires

En 2011 : sur 890 sépultures dans nos cimetières, 609 concernaient des cercueils et 281 des urnes cinéraires. L'évolution montre une part toujours croissante de l'activité cinéraire dans les cimetières.

31,57 % des opérations concernent les cendres issues de crémation contre 28,82 % l'an passé.

Le choix des inhumations des urnes tend à s'équilibrer avec 28% pour les terrains traditionnels et 32 % pour les cavurnes des jardins cinéraires paysagés et aménagés par la Ville d'Angers. Les columbariums représentent une part moins importante mais répondent tout de même à l'attente d'usagers. Le choix de la dispersion des cendres dans les jardins du souvenir aménagés par la Ville reste stable à 29 %. La nouvelle offre cinéraire avec les rosiers du souvenir a été appréciée.

Informations pratiques pour la Toussaint

Au niveau de la circulation

Afin de garantir la sécurité des usagers et la sérénité du recueillement, les cimetières d'Angers seront interdits à la circulation **les mardi 30 octobre, mercredi 31 octobre et jeudi 1^{er} novembre 2012.**

Pendant ces trois jours, la ville met à disposition des véhicules avec chauffeur pour les personnes qui auraient des difficultés à se rendre à pied sur leur lieu de recueillement à l'intérieur des cimetières de l'Est et de l'Ouest. La demande est à formuler le jour même, à l'arrivée, auprès de l'accueil.

Pour faciliter l'accès au cimetière de l'Est, le stationnement sera ponctuellement possible, du 29 octobre au 4 novembre, le long du trottoir de la rue Maurice Pasquier. Cette rue sera, en effet, temporairement mise en sens unique de circulation pendant cette période (du 29 octobre au 4 novembre).

Concernant les horaires d'ouverture des cimetières et des accueils

Les horaires d'ouverture des cimetières pour la période de la Toussaint sont les suivants :

Pour l'accès au cimetière sans voiture :

- de 8h15 à 18h15 : lundi 29, mardi 30, mercredi 31 octobre ainsi que jeudi 1^{er} novembre
- de 8h15 à 17h15 : vendredi 2 et samedi 3 novembre
- de 9h30 à 17h15 : dimanche 4 novembre

Pour les accueils et la demande de véhicule les jours sans voiture:

- de 8h à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi ;
- horaires en continu le 1^{er} novembre de 8h à 17h30

CONTACTS :

Cimetière de l'Est - 129 rue Larevellière

☎ 02.41.43.65.40

Cimetière Saint-Léonard - Rue Saint Léonard

☎ 02.41.43.65.40

Cimetière de l'Ouest - Rue de la Meignanne

☎ 02.41.48.21.27